

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 416

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 416 12 août 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

Milliards destination inconnue

Les quelques 18 000 caisses de pension suisses ont encaissé en 1975 des cotisations pour un montant total de 6,3 milliards de francs, dont une bonne partie a servi à faire passer à 54 milliards de francs le montant de la fortune nette en fin d'année.

A ce rythme, pourtant un peu inférieur aux prévisions, le cap des cent milliards de capital devrait être atteint en 1981-82, et celui des cinq cents milliards vers 2008.

Et à l'actif, que peuvent donc inscrire les caisses de pension ? Le mystère n'est pas intégral, mais les chiffres demeurent trop globaux, donc vagues. En fait, le Bureau fédéral de statistique procède à des estimations (qui donnent les montants et pourcentages suivants pour la valeur et la structure des actifs des institutions de prévoyance à fin 1975 ¹ — voir tableau en page 2)...

Comme on pouvait s'y attendre, la politique de placement des institutions de droit public et de droit privé ne diffère en définitive que sur trois postes du bilan. Les immeubles et terrains, qui constituent traditionnellement (et sauf temps exceptionnels) une valeur de rendement assez constante, représentent un quart des actifs des caisses de pension de droit privé, mais moins du onzième de ceux des grandes institutions des collectivités. De même, ces dernières détiennent 2,5 fois moins d'obligations et autres bons de caisse que les institutions de droit privé; à ce propos, il convient de rappeler que les meilleurs rendements ont été obtenus ces dernières années par les détenteurs d'obligations électriques, — en clair par les souscripteurs des émissions pour Kaiser-augst, Gösgen et Leibstadt (déjà plus de 400 millions pour ces deux dernières centrales en 1977).

Quant aux avoirs auprès de l'employeur, ils sont naturellement beaucoup plus modestes dans le cas des caisses privées, dont le règlement prévoit en général une limite aux engagements dans la mai-

son même; toutefois, en l'état actuel de la « surveillance » des institutions de prévoyance, l'imprudence ou l'escroquerie caractérisée ne se révèle qu'en cas de faillite.

C'est que la gestion des immenses fonds consacrés à la prévoyance professionnelle demeure affaire pratiquement confidentielle. Quel membre actif d'une caisse de pension sait où précisément vont ses cotisations ? Comment peut-il empêcher le cas échéant que son épargne — d'ailleurs forcée — aille au financement d'objectifs qu'il désapprouve ? Combien d'employés s'inquiètent-ils de savoir si la sécurité de leur vieillesse ne repose pas aussi sur une cheminée de refroidissement, sur des placement en Afrique australe ou sur des livraisons de matériel de guerre ?

Certes, selon une analyse récente de vingt-sept portefeuilles d'investisseurs institutionnels, dont cinq fondations de prévoyance ², les actions Bührle nominative récemment introduites ne bénéficient pas (encore ?) de la faveur des gros gestionnaires. Ces derniers continuent de leur préférer la SBS, Ciba-Geigy, Nestlé et Sandoz. L'UBS, Alusuisse et Sulzer comptent également parmi leurs favoris; en revanche, le Crédit suisse se trouve beaucoup moins réparti, — pour ne rien dire des bons de participation Hoffroche, pratiquement inatteignables.

¹ « La Vie économique », avril 1977

² « Schweiz. Handelszeitung », 2.6.77 et 30.6.77

● SUITE ET FIN AU VERSO

DANS CE NUMÉRO : Pp. 2 : Une nouvelle de Gilbert Baechtold; pp. 3 : Le point de vue de Gil Stauffer; pp. 4-6 : Dialogue énergétique (le plan de la SSES — Le sens des proportions — Annexes : 1. Les bonnes habitudes, 2. La stratégie solaire suisse); pp. 7 : Le carnet de Jean-Louis Cornuz; pp. 8 : Dans les kiosques : Les hauts et les bas.